

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

Étaient présents : Laurent BALSAN, Annie LONJON, Marc SAUVAIRE, Jean-Marie PONCELET, Myriam BALSAN, Anaëlle BROCCOLI, Bruno MOTTET, Jean-Pierre POURTIER, Amélie BOUTEILLER, Jean-Luc ABLE

Absents : Sylvie LAFON (donne pouvoir à : Myriam BALSAN)

Début de séance à 10h00

Ordre du jour :

1) Approbation du procès-verbal du 7 mars 2026

Approbation à l'unanimité

2) Élection du maire

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Irène LEBEAU, Maire, qui a donné lecture des résultats des élections et a déclaré installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux : Mmes Annie LONJON, Anaëlle BROCCOLI, Sylvie LAFON, Myriam BALSAN, Amélie BOUTEILLER ; MM. Laurent BALSAN, Marc SAUVAIRE, Jean-Marie PONCELET, Bruno MOTTET et Jean-Luc ALBE.

Le conseil municipal a désigné pour secrétaire de séance M. Marc SAUVAIRE.

M. Jean-Pierre POURTIER, doyen d'âge des conseillers municipaux a pris ensuite la présidence et a procédé à appel nominal des conseillers municipaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne pour assesseurs du bureau de vote, chargé de veiller au bon déroulement du scrutin : Bruno MOTTET et Annie LONJON.

M. Laurent BALSAN s'est déclaré candidat à la fonction de maire, et a été élu à la majorité absolue des suffrages exprimés.

10 voix pour 1 abstention

M. Pourtier annonce sa démission de son mandat de conseiller municipal, motivée par des raisons d'âge, il remettra son courrier de démission en début de semaine suivante. Conformément aux règles de parité applicables aux scrutins de liste, son siège revient à Mme Angelini, suivante de liste. Il tient à préciser que cette décision ne reflète aucune désapprobation envers l'équipe municipale, mais répond à une décision personnelle. M. Pourtier réaffirme sa confiance envers le conseil municipal et son engagement à rester disponible pour soutenir son action.

Dans son discours d'investiture, M. Balsan adresse ses remerciements :

- à l'ensemble des membres de sa liste pour leur engagement durant la campagne ;
- à M. Albe pour le bon déroulement de celle-ci ;
- à Mme Irène Lebeau, pour son engagement et sa volonté pour défendre son territoire pendant les onze années consacrées au service de la commune,
- Aux anciens élus de la mandature précédente pour la qualité de leur engagement.

Il exprime son optimisme pour la suite du mandat et salue le travail quotidien des agents municipaux, essentiel au bon fonctionnement des services publics.

M. Balsan précise que le nouvel exécutif va se mettre immédiatement au travail et qu'il est, dès à présent, au service de tous.

3) Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints

À la suite de l'élection de M. Laurent BALSAN, maire de la commune de Dourbies, il appartient au Conseil municipal de déterminer le nombre d'adjoints au maire et de procéder à leur élection. Pour la commune de Dourbies, dont le Conseil municipal est composé de 11 membres, le nombre maximal d'adjoints autorisé est donc de 3. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe à trois le nombre d'adjoints au maire pour la commune de Dourbies.

Vote à l'unanimité

Une liste conduite par Marc SAUVAIRE s'est présentée à la fonction d'adjoints. Marc SAUVAIRE, Annie LONJON et Jean-Marie PONCELET ont été élus à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Vote à l'unanimité

4) Délégations attribuées au maire par le conseil municipal

À la suite de l'élection du Maire de la Commune de Dourbies, les délégations précédemment accordées au titre du mandat antérieur ont pris fin de plein droit. Il est donc nécessaire de les renouveler. Les décisions prises par le Maire dans le cadre de ces délégations seront soumises aux mêmes règles que les délibérations du Conseil et feront l'objet d'un compte-rendu systématique lors de chaque réunion du Conseil municipal sous forme de décision du Maire.

Pour garantir la continuité dans l'exercice des signatures, Monsieur Balsan suggère de maintenir les mêmes délégations que celles attribuées à Madame Lebeau durant son mandat. Il en assure ensuite la lecture à l'assemblée.

Approuvé à l'unanimité.

5) Délégués à la Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes, Terres-Solidaires

La Commune de Dourbies est membre de la Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes, Terres-Solidaires (CC CAC-TS). Il appartient au Conseil municipal de désigner ses délégués titulaires et suppléants pour siéger au Conseil communautaire. Dans ce cadre, il est proposé de désigner le Maire de la Commune de Dourbies en qualité de délégué titulaire, ainsi qu'un suppléant pour le représenter en cas d'empêchement. M. Laurent BALSAN est désigné délégué titulaire et Mme Annie LONJON délégué suppléant.

Approuvé à l'unanimité.

6) Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Espérou

Monsieur Balsan a proposé de différer la nomination des délégués au SIAE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Espérou) lors de la prochaine séance du conseil municipal. Cette proposition s'explique par la démission annoncée de Jean-Pierre Pourtier et l'arrivée prochaine de Marion Angelini au sein du conseil.

Fin de la séance à 10h30